

Isolation acoustique au bruit aérien : loi des masses

Formulation

$$R = 40/3 \log (M f) -22.6$$

Acier: 7800 kg/m^3 $R_{1\text{cm-}500\text{Hz}} = 38.6 \text{ dB}$

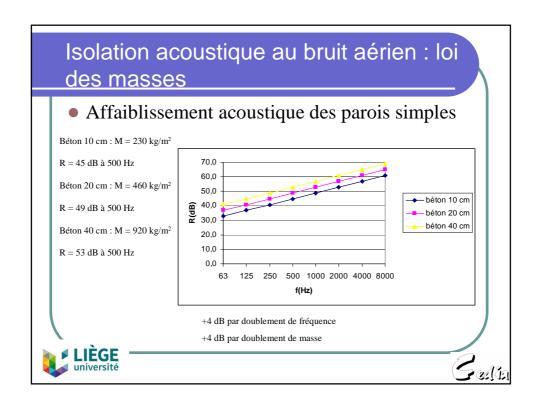
Béton : 2300 kg/m³ $R_{10cm-500Hz} = 44.9 \text{ dB}$ Bois (chêne) : 800 kg/m³ $R_{1cm-500Hz} = 25.4 \text{ dB}$

Brique : 1700 à 2200 kg/m³ $R_{10\text{cm-500Hz}} = 43.1 \text{ dB}$

Ciment: 2000 kg/m^3 $R_{10\text{cm-}500\text{Hz}} = 44.1 \text{ dB}$ Verre: 2500 kg/m^3 $R_{1\text{cm-}500\text{Hz}} = 32 \text{ dB}$

Plâtre : 970 kg/m³ $R_{1cm-500Hz} = 26.5 dB$





Isolation acoustique au bruit aérien : paroi simple

• Phénomène de coïncidence

 ${\sf f}_{\sf c},$ fonction du matériau et de son épaisseur Plus le matériau est rigide, plus la perte est importante

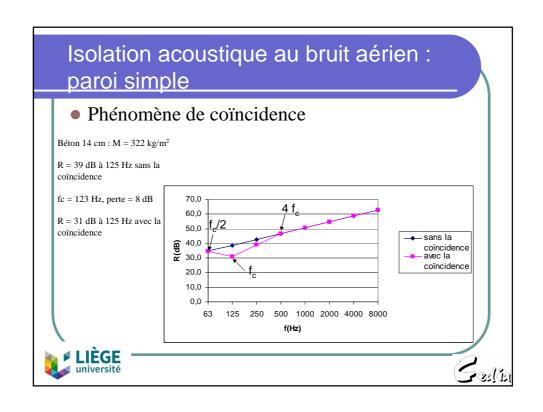
Acier: 1000 Hz.cm, 10 dB Béton: 1723 Hz.cm, 8 dB

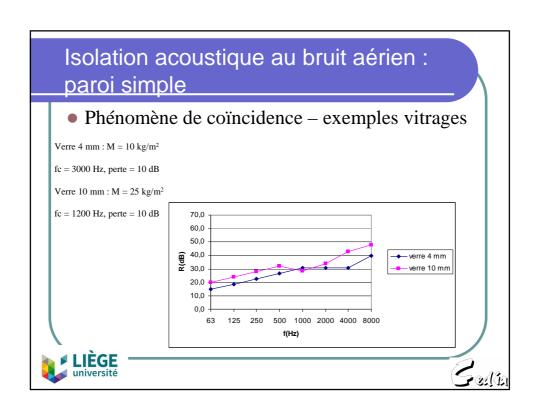
Bois (chêne): 1000 Hz.cm, 8 dB

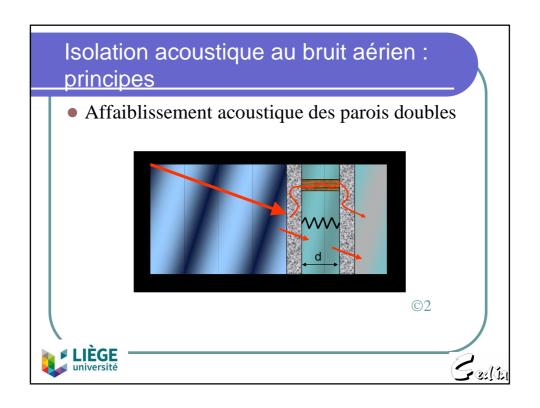
Brique: 2200 Hz.cm, 8 dB Ciment: 1663 Hz.cm, 8 dB Verre: 1200 Hz.cm, 10 dB Plâtre: 3000 Hz.cm, 5 dB



S 32.[(3.)







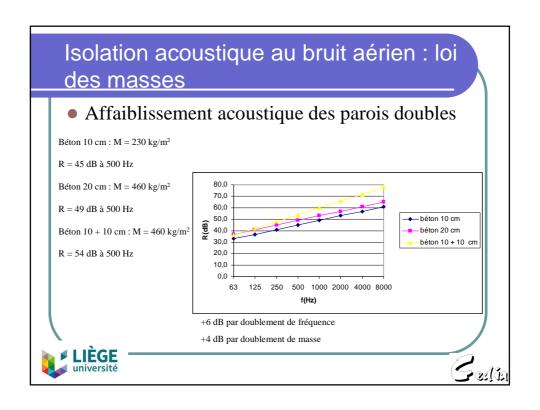
Isolation acoustique au bruit aérien : loi des masses

Formulation

$$R = 40/3 \log (M1+M2)+20\log (f) -35.6$$



ન જે જોડિંદ





• Phénomène de coïncidence

 f_{c1} , pour le 1^{er} matériau f_{c2} , pour le 2^{ème} matériau fonction des matériaux et de leurs épaisseurs



ત્ર જાહાઇટા

Isolation acoustique au bruit aérien : paroi double

• Fréquence de résonance masse-air-masse

$$f_{MAM} = 840 \sqrt{\frac{1}{d}(\frac{1}{M_1} + \frac{1}{M_2})}$$

 $\mathrm{M_1},\,\mathrm{M_2}$: masse en kg/m²

d : distance entre les 2 parois en cm



الله الله

Isolation acoustique au bruit aérien : paroi double

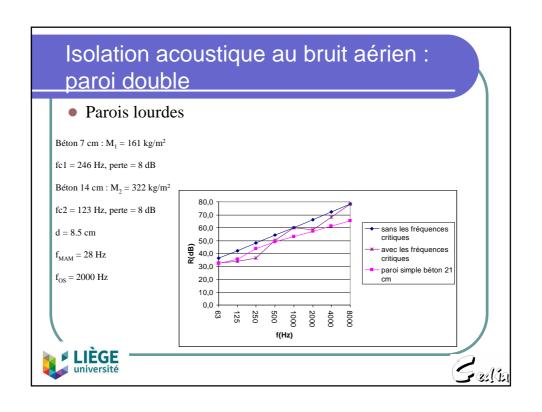
• Fréquence de résonance onde stationnaire

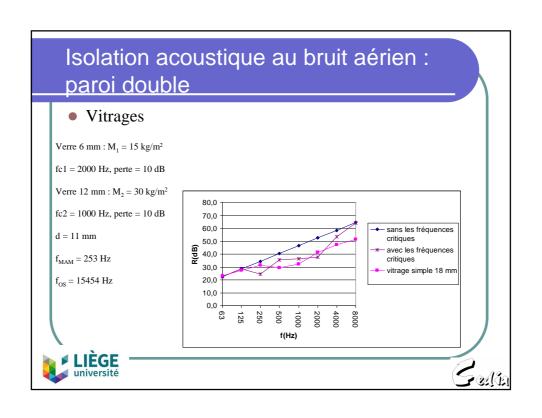
$$f_{OS} = \frac{170}{d}$$

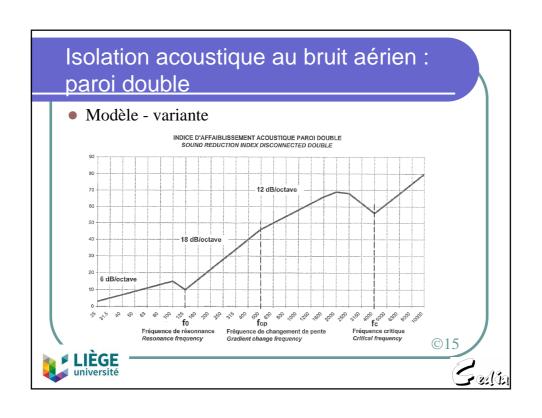
d : distance entre les 2 parois en m

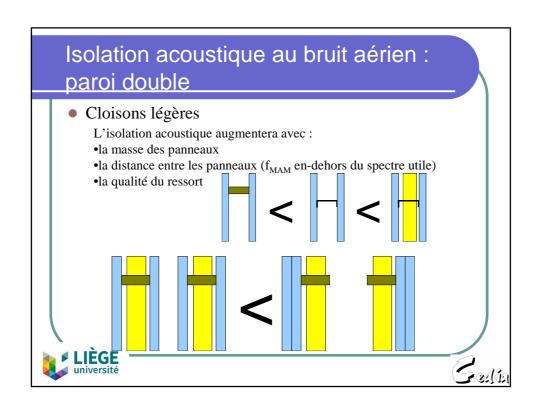


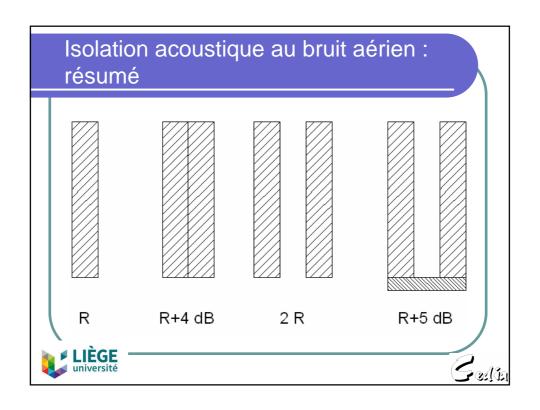
ત્ર જાહાઉદા

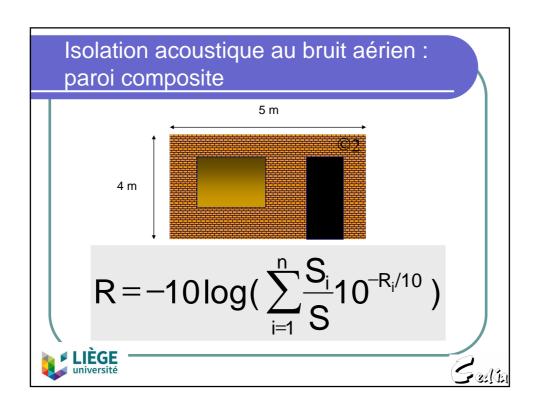


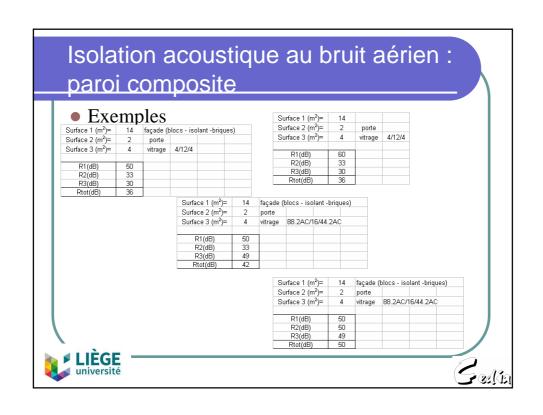


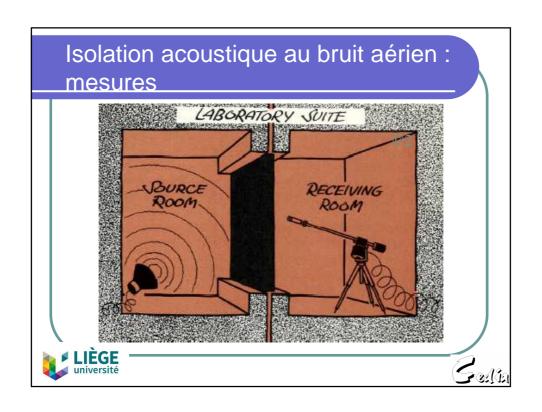


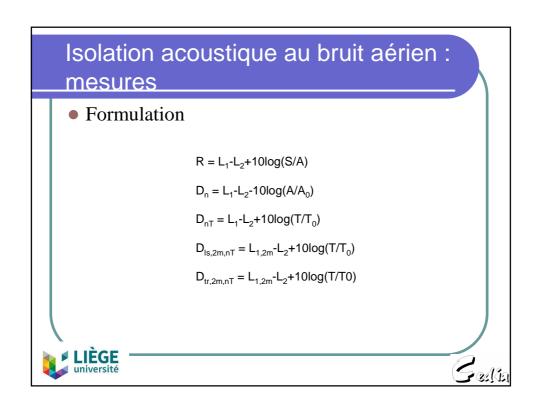


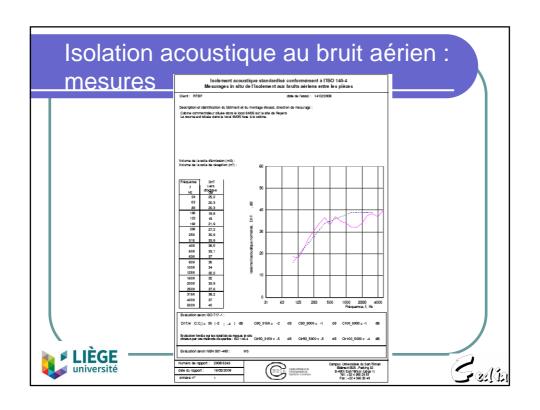












Isolation acoustique au bruit aérien : mesures

Vocabulaire

Indice d'affaiblissement : R (dB) (EN ISO 10140-2)

Indice d'affaiblissement pondéré : R_w (dB) (ISO 717-1)

Isolement acoustique normalisé : D_n (dB) (NBN EN ISO 16283-1)

Isolement acoustique normalisé pondéré : D_{n,w} (dB) (ISO 717-1)

Isolement acoustique standardisé : D_{nT} = (dB) (NBN EN ISO 16283-1)

Isolement acoustique standardisé pondéré : D_{nT.w} = (dB) (ISO 717-1)

Isolement acoustique standardisé : $D_{ls,2m,nT}$ ou $D_{tr,2m,nT}$ = (dB) (NBN EN ISO 16283-3)

solement acoustique standardisé pondéré : D_{Is,2m,nT,w} ou D_{tr,2m,nT,w} = (dB) (ISO 717-1)



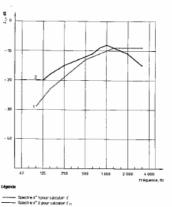
Godd:

Isolation acoustique au bruit aérien : mesures • Termes d'adaptation (ISO 717-1)

Bruit rose pondéré A : C

Bruit de trafic urbain pondéré A : C_{tr}

©5





Isolation acoustique au bruit aérien : mesures

• Expression des résultats

$$R_w(C,C_{tr}) = 35(-2;-4) dB$$

$$D_{n,w}(C,C_{tr}) = 35(-2;-4) dB$$

$$D_{nT,w}(C,C_{tr}) = 35(-2;-4) dB$$

$$D_{ls,2m,nT,w}(C,C_{tr}) = 35(-2;-4) dB$$

$$D_{tr,2m,nT,w}(C,C_{tr}) = 35(-2;-4) dB$$



يزارين كم

Isolation acoustique au bruit aérien : mesures

• Expression des résultats (variante)

 R_w +C = 33 dB(A) ou R_A , appelé, indice d'affaiblissement acoustique pondéré pour un bruit rose à l'émission

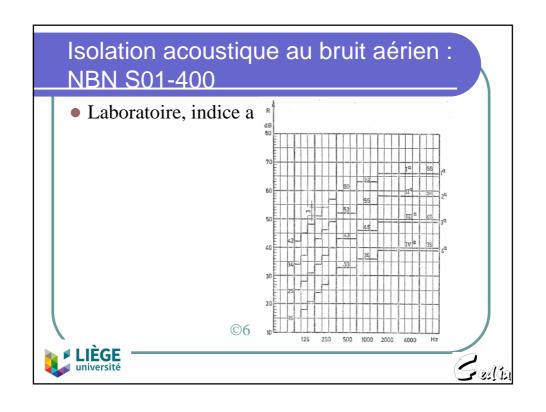
 $D_{nT,w}$ +C = 31 dB(A) ou D_A ou encore $D_{nT,A}$, appelé, Isolement acoustique standardisé pondéré pour un bruit rose à l'émission

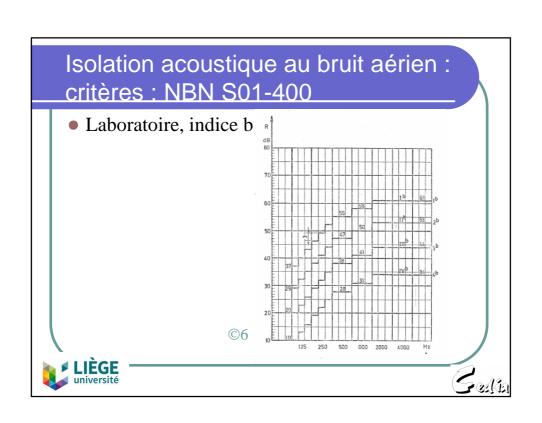
 $D_{nT,w}+C_{tr} = 31 \text{ dB(A)}$ ou D_{Atr} ou encore $D_{nT,A,tr}$ appelé,

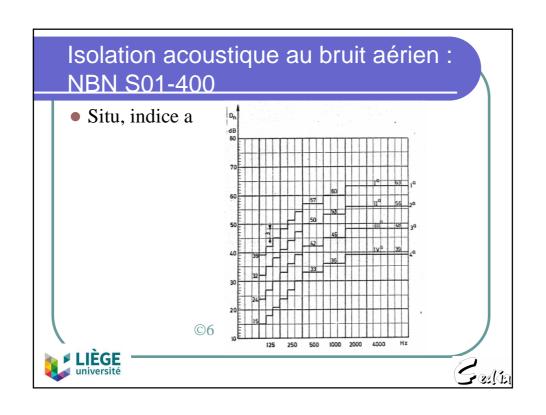
Isolement acoustique standardisé pondéré pour un bruit de trafic à l'émission

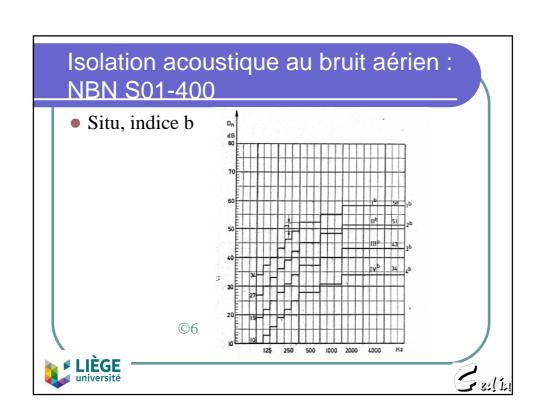


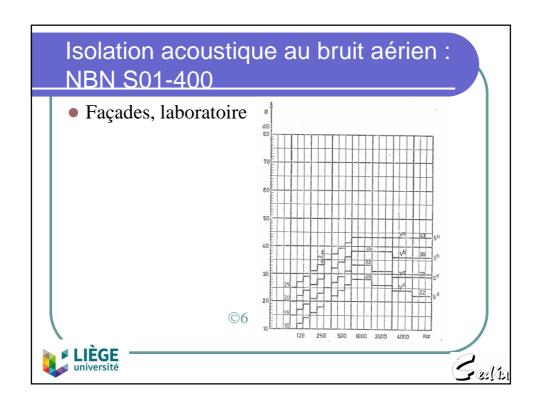
Seelle

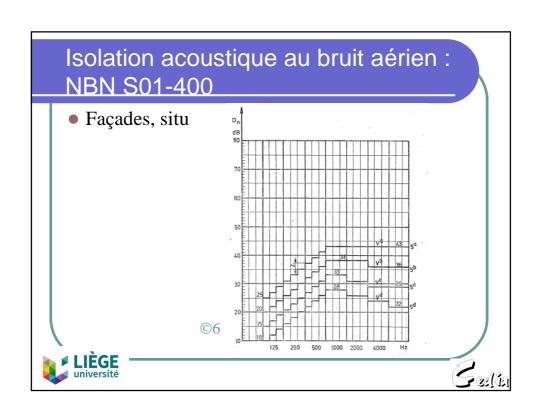




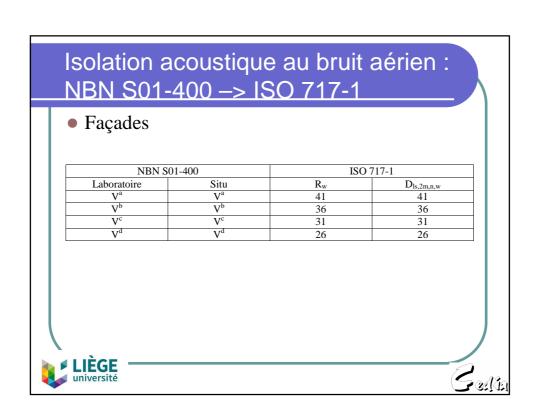






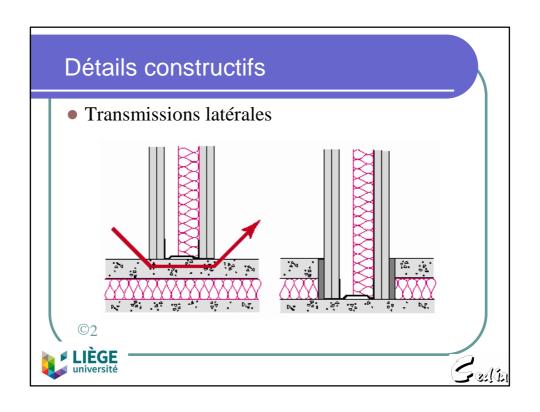


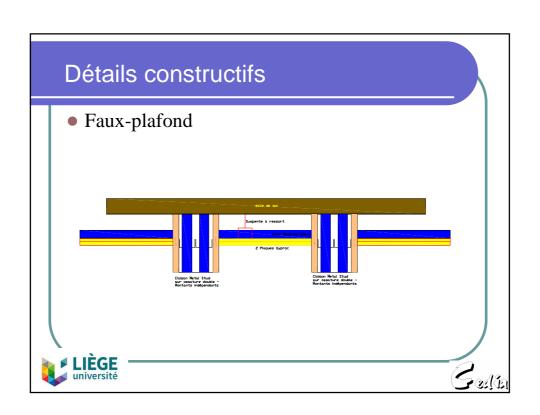
Isolation acoustique au bruit aérien : NBN S01-400 -> ISO 717-1 • Paroi-plancher NBN S01-400 ISO 717-1 $R_{\rm w}$ Laboratoire Situ $D_{n,w}$ 62 57 55 Π^{a} Π^{a} 54 52 II_p 49 II_p 47 $\overline{\Pi}^a$ 45 44 III III_p IV^a IV 35 35 \overline{IV}^{b} IV 30 30 LIÈGE université

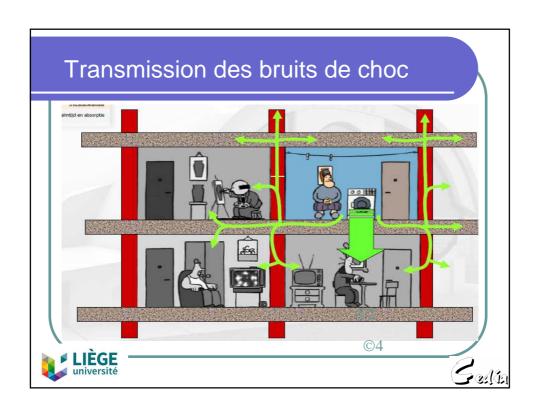


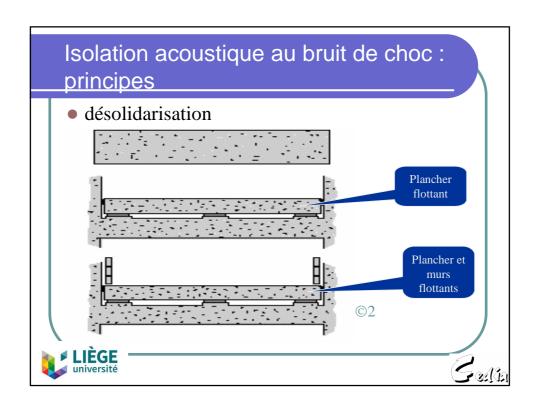
Isolations acoustiques au bruit aé	rion :
isolations acoustiques au bruit ae	nen.
exemples	
exemples	
Matériau	$R_w(C;C_{tr})$
	(dB)
double vitrage thermique à lame d'air « Sprimoglass » : 4/16/4	32(-2 ;-5)
double vitrage thermique à lame d'air « Sprimoglass » : 10/12/6	39(-1 ;-5)
double vitrage thermique avec PVB ordinaire « Sprimoglass » : 33.2/16/4	37(-2 ;-6)
double vitrage thermique avec PVB ordinaire « Sprimoglass » : 66.2/20/10	43(-1 ;-4)
double vitrage thermique avec PVB acoustique « Sprimoglass » : 44.2AC/12/6	41(-3 ;-7)
double vitrage thermique avec PVB acoustique « Sprimoglass » : 88.2AC/16/44.2AC	49(-1 ;-5)
triple vitrage thermique avec PVB acoustique « Sprimoglass » : 44.2AC/14/4/14/4	41(-2 ;-5)
blocs béton lourd pleins de 19 cm	56(-2;-5)
blocs béton lourd pleins de 14 cm	51(-2;-5)
blocs béton lourd creux de 19 cm	52(-2;5)
blocs de béton cellulaire « TopArgex » de 19 cm	52(-1 ;-5)
cloison à simple ossature métallique « Gyproc » MS 100/1.75.1.A	43(-4;-10)
cloison à simple ossature métallique « Gyproc » MS 175/3.100.3.A	58(-3 ;-8)
cloison à simple ossature métallique « Gyproc » MS 125/2.75.2.	45(-2 ;-7)
cloison à simple ossature métallique « Gyproc » MS 125/2.75.2.A	51(-2 ;-8)
cloison à simple ossature bois « Gyproc » 125/2.75.2.A	46(-2 ;-7)
cloison à simple ossature métallique « SoundBlock Gyproc » MS dB 125dB/2.75.2.A	61(-4;-11)

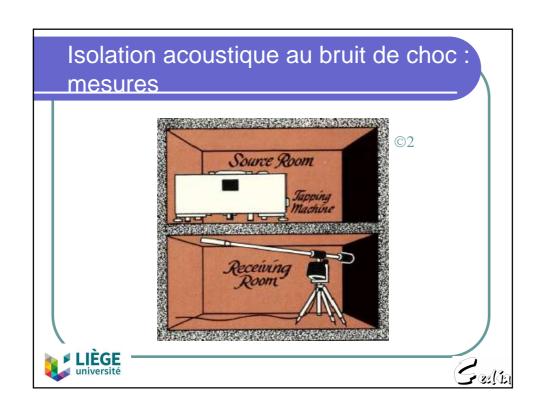


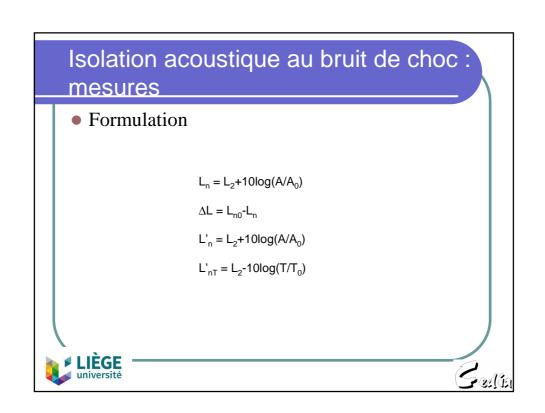


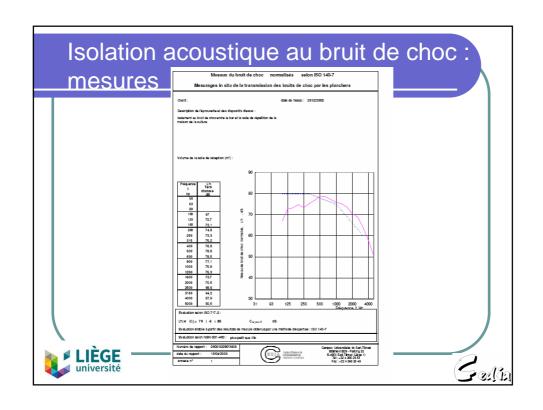












Isolation acoustique au bruit de choc : mesures

Vocabulaire

Niveau de pression du bruit de choc normalisé : L_n (dB) (NBN EN ISO 10140-3)

Niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé : $L_{n,w}$ (dB) (ISO 717-2)

Réduction du niveau de bruit de choc : ΔL (dB) (NBN EN ISO 10140-3)

Réduction du niveau de bruit de choc pondéré : ΔL_w (dB) (ISO 717-2)

Niveau de pression du bruit de choc normalisé : L'n (dB) (NBN EN ISO 16283-2)

Niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé : $L'_{n,w}$ (dB) (ISO 717-2)

Niveau de pression du bruit de choc standardisé : L'_{nT} = (dB) (NBN EN ISO 16283-2

Niveau de pression pondéré du bruit de choc standardisé : L'_{nT,w} = (dB) (ISO 717-2)



Isolation acoustique au bruit de choc : mesures

• Terme d'adaptation (ISO 717-2)

 $\mathbf{C}_{\mathbf{l}}$: vise à traduire la gêne ressentie réellement par les occupants des logements.

Ce terme, ajouté à l'indice global représente les caractéristiques typiques des bruits de pas.

Ainsi, $L_{n,w}+C_l$ sera plus sévère pour des planchers à structure en bois ou à corps creux, émettant plus de basses fréquences.



See 18

Isolation acoustique au bruit de choc : mesures

• Expression des résultats

$$L_{n,w}(C_I) = 78(-1) \text{ dB ou } L_{n,w} + C_I = 77 \text{ dB}$$

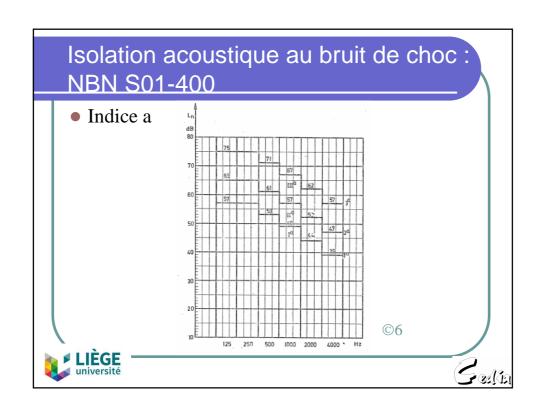
$$\Delta L_w = 20 \text{ dB}$$

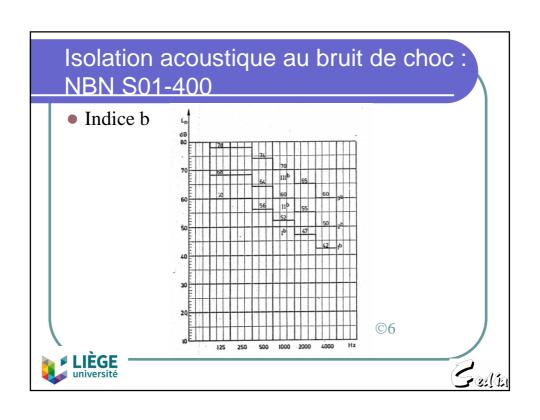
$$L'_{n,w}(C_l) = 78(-1) \text{ dB ou } L'_{n,w} + C_l = 77 \text{ dB}$$

$$L'_{nT,w}(C_I) = 78(-1) \text{ dB ou } L'_{nT,w} + C_I = 77 \text{ dB ou encore } L'_I = 77 \text{ dB}$$



ક જોઉદ્ય





Isolation acoustique au bruit de choc : NBN S01-400 -> ISO 717-2

NBN S	501-400	ISO '	717-1
Laboratoire	Situ	$L_{n,w}$	L' _{n,w}
I ^a	I ^a	53	53
I^b	I_p	56	56
Π^a	Π^a	61	61
$\Pi_{\rm p}$	$\Pi_{\rm p}$	64	64
Ш ^а	III ^a	71	71
шь	шь	74	74



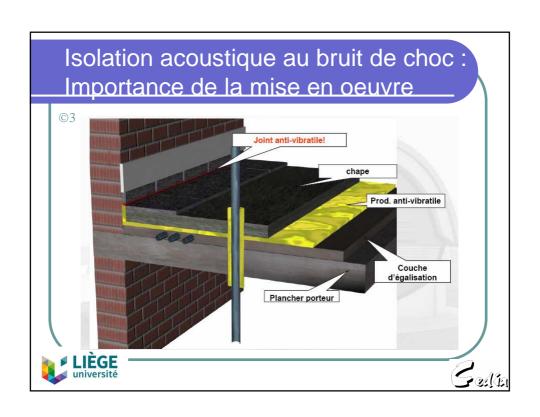
Salta

Isolations acoustiques au bruit de choc: exemples

Matériau	$L_{n,w}(dB)$	$\Delta L_{\rm w}(dB)$
dalle béton 16 cm	79	
dalle béton 16 cm + 2 cm caoutchouc + chape ciment 7 cm	45	
chape ciment 7 cm + 2 cm caoutchouc		31
2 cm laine de roche haute densité + chape ciment 7 cm		26 à 27
chape ciment 5 cm + 2 cm Polystyrène extrudé		10
chape ciment 5 cm + 4 cm Polystyrène extrudé		15
chape ciment 5 cm + 2 cm Polystyrène expansé		14
chape ciment 5 cm + 4 cm Polystyrène expansé		26
chape ciment 5 cm + 2 cm Polyuréthane projeté		22 à 25
chape ciment 5 cm + 4 cm Polyuréthane projeté		25 à 28
chape sèche (plaques plâtre + laine minérale 2 cm)		21



Sedia



	_,	en)	
LOCAL D'ÉMISSION hors de l'habitation	LOCAL DE RECEPTION dans l'habitation	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Tout type de local	Tout type de local sauf un local technique ou un hall d'entrée	$D_{nT,w} \ge 54 \text{ dB}$	$D_{nT,w} \ge 58 \text{ dB}$
Tout type de local d'une maison neuve mitoyenne	Tout type de local d'une maison neuve mitoyenne sauf un local technique	$D_{nT,w} \ge 58 \text{ dB}$	$D_{nT,w} \ge 62 \text{ dB}$
LOCAL D'ÉMISSION dans l'habitation	LOCAL DE RECEPTION dans l'habitation	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Chambre à coucher, cuisine, living et salle à manger	Chambre à coucher	$D_{nT,w} \ge 35 \text{ dB}$	$D_{nT,w} \ge 43 \text{ dB}$

Norme NBN S01-400-1-2008 : Critères acoustiques pour les immeubles d'habitation (isolation des façades)

	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Living, salle à manger, cuisine,	$D_{Atr} \ge L_A - 34 + m dB (1)$	$D_{Atr} \ge L_A - 30 + m dB (1)$
bureau et chambre à coucher	et D _{Atr} ≥ 26 dB	et D _{Atr} ≥ 30 dB
Chambre à coucher	D _{Atr} ≥ 34 + n	n dB (1)(2)

©7

- (1) La valeur m est égale à 3 dB si l'espace à protéger possède encore un autre pan de façade, si les valeurs L_x pour les deux pans de façades sont supérieures ou égales à 60 dB et si les deux pans de façades contiennent au moins un élément de façade avec un indice d'affaiblissement acoustique pondéré R_{xe} < 48 dB. Dans tous les autres cas : m = 0 dB.</p>
 (2) L'exigence (2) n'est d'application qu'en cas de bruit noctume important dû au trafic régulier aérien ou ferroviaire provoquant entre 22h du soir et 06h du matin en un point de mesure à 2 m à l'extérieur devant le pan de façade d'une chambre à coucher un L_{kago 1,smaxt} > 70 dB et dont on peut raisonnablement supposer que ce dépassement peut survenir au moins trois fois par nuit durant au moins une nuit par semaine.





Norme NBN S01-400-1-2008 : Critères acoustiques pour les immeubles d'habitation (bruit de choc)

LOCAL D'ÉMISSION hors de l'habitation	LOCAL DE RECEPTION dans l'habitation	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Tout type de local	Tout type de local sauf un local technique ou un hall d'entrée	<i>L</i> ′ _{<i>nT,w</i>} ≤ 58 dB	$L'_{nT,w} \le 50 \text{ dB}$
Tout type de local sauf une chambre à coucher	Une chambre à coucher	<i>L</i> ′ _{<i>nT,w</i>} ≤ 54 dB	$L'_{nT,w} \le 50 \text{ dB}$
LOCAL D'ÉMISSION dans l'habitation	LOCAL DE RECEPTION dans l'habitation	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Chambre à coucher, cuisine, living et salle à manger	Chambre à coucher	/	$L'_{nT,w} \le 58 \text{ dB}$





		n (bruit des insta	
		confort acoustique normal	confort acoustique supérieur
Salles de bains / WC	Ventilation mécanique	$L_{Ainstal,nT} \le 35 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \leq 30 \text{ dB}$
	Appareils sanitaires	$L_{Ainstal,nT} \le 65 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \leq 60 \text{ dB}$
Cuisine :	Ventilation mécanique	$L_{Ainstal,nT} \le 35 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \le 30 \text{ dB}$
	Hotte	$L_{Ainstal,nT} \le 60 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \leq 40 \text{ dB}$
Living, salle à manger,bureau	Ventilation mécanique	$L_{Ainstal,nT} \le 30 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \le 27 \text{ dB}$
Chambre à coucher	Ventilation mécanique	$L_{Ainstal,nT} \le 27 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \le 25 \text{ dB}$
Locaux techniques conte moins de 10 habitations	mant des installations destinées à	$L_{Ainstal,nT} \le 75 \text{ dB}$	$L_{Ainstal,nT} \le 75 \text{ dB}$
Locaux techniques conte plus de 10 habitations	nant des installations destinées à	$L_{{ m Ainstal},nT} \leq 85~{ m dB}$	$L_{{ m Ainstal},nT} \leq 85~{ m dB}$

ies illilleubie	es a nabitation (limitation	on du dépassement)
	Limitation des émergences L	AS,max,T-LAeq,T
Espace de mesure	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Living et salle à manger Chambre à coucher	Dépassement ≤ 6 dB Dépassement ≤ 3 dB	Dépassement ≤ 3 dB Dépassement ≤ 3 dB
	ompte de la limitation de l'émerg nement, la valeur de $L_{ASmax,T}\!-\!kes$	gence quand, pendant ce cycle de tinférieure ou égale à :
	Confort acoustique normal	Confort acoustique supérieur
Living et salle à manger Chambre à coucher	33 dB 30 dB	30 dB 28 dB

$D_A = D_{nT,w} + C \text{ [dB]}$	$D_{\scriptscriptstyle A} = D_{\scriptscriptstyle BT,w} + { m C} \ [{ m dB}]$ local d'émission										
local de réception	salle de cours	classe de maternelle	classe de musique	salle d'étude / salle de documentation	zone de récréation intérieure≅	salle de sports / atelier	salle des professeurs	sanitaire	espace de circulation (utilisé entre les cours)	espace de circulation (utilisé pendant les cours)	espace de rencontre
salle de cours	44(6)	48	56 ⁽³⁾	(1)	56	56	48	48	32	36	44(5)
classe de maternelle	(1)	44 ⁽⁶⁾	52 ⁽³⁾	(1)	32	52	44	44	32	36	44(5)
classe de musique	(1)	(1)	52 ⁽³⁾	(1)	56	56	(1)	48	32	36 ⁽³⁾	44 ⁽⁵⁾
salle d'étude / salle de documentation		52	60 ⁽³⁾	40	60	60	52	52	32	36	44 ⁽⁵⁾
salle de sports / zone de récréation intérieure (2) /atelier	(1)	(1)	(1)	(1)	32	32	(1)	32	p.e.	p.e	p.e.
salle des professeurs	(1)	44	52 ⁽³⁾	(1)	52	52	44	44	(1)	(1)	(1)
sanitaire	(1)	(1)	(1)	(1)	32	32	(1)	32	p.e.	p.e	p.e.
espace de circulation /	(1)	(1)	(1)	(1)	p.e.	p.e.	38 ⁽⁴⁾	p.e.	p.e.	p.e.	p.e.
espace de rencontre (1) Pour cette combinaison de	f	- Pania				, .		p	p.e.	p	F
22 Les somes de s'écution int elles nes oni jumais utilisé (3) En cas d'utilisation d'instruction d'	térieures es penda uments p einte pou deux es ement su situellem x classe	sont con nt des co articulièn r des rais paces dar r ses aspe ent pas r	sidérées urs se do rement p sons de c as le proj ects acou respecté	comme nnant d uissants onfident et. Si ce stiques. se quan	espaces ans les l i, il est o tialité ependant d une p	de circu ocaux a onseillé une poi	lation ut djacents au maîtr te de liai	e d'ouv	rage d'au nécessair t présen	gmenter e, celle-c te dans l	a paroi

Norme NBN S01-400-2-2008 : Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires (isolation des façades)

Exigences normales	Exigences supérieures
$D_{Atr} \ge L_A - L_{Aeq,nT,stat} + m$ (1)	$D_{Atr} \ge L_A - L_{Aeq,nT,stat} + 4 + m $ (1)
et $D_{Atr} \ge 26 \ dB$ (2)	et $D_{Atr} \ge 30 \ dB$ (2)

(1) La valeur m est égale à 3 dB si l'espace à protéger possède un autre pan de façade, si les valeurs L_A pour les deux pans de façades sont supérieures ou égales à 60 dB et si les deux pans de façades contiennent au moins un élément de façade avec un indice d'affaiblissement acoustique $R_A \le 48$ dB. Dans tous les autres cas: m=0 dB.

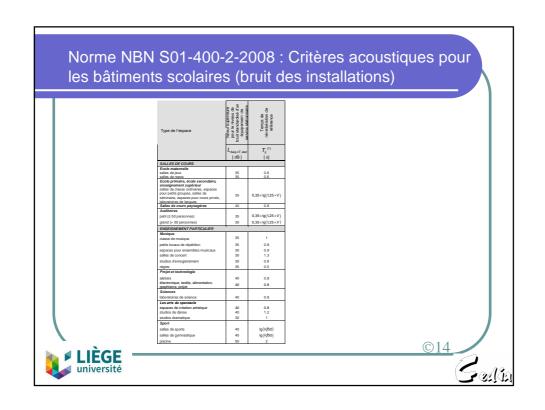
(2) Cette exigence est à majorer de 8 dB si le pan de façade est face à une aire de jeux utilisée pendant les leçons données dans l'espace à protéger. Si l'aire de jeux est de plus partiellement ou complètement couverte par une toiture reliée à la façade à laquelle appartient le pan de façade, cette exigence doit être majorée de 12 dB, si le pan de façade est situé en-dessous de cette toiture. Des exigences concernant l'isolation aux bruits aériens pour des zones de récréation intérieures se trouvent au point 5.



©14



	$L'_i = L'_{nT,w} + C_i$ [dB]				local d	'émission				
	local de réception	salle de cours / salle des professeurs / sanitaire	classe de maternelle/ classe de muique ⁽¹⁾	salle d'étude	salle de documentation	salle de sports / zone de récréation intérieure (2) / atelier	espace de circulation (utilisé entre les cours)	espace de circulation (utilisé pendant les cours)	espace de rencontre	
	classe de musique / salle d'études	55	50	60	55	45 (situation à éviter)	60 ⁽³⁾	55 ⁽³⁾	50	
	salle de cours / classe de maternelle	60	55	65	60	45 (situation à éviter)	65 ⁽³⁾	60(3)	55	
	salle de documentation / salle des professeurs	60	55	65	60	55	65 ⁽³⁾	60 ⁽³⁾	55	
	salle de sports	65	65	p.e.	p.e.	60	p.e.	65 ⁽³⁾	60	
	atelier / zone de récréation intérieure (2) / sanitaire / espace de circulation / espace de rencontre	p.e.	p.e.	p.e.	p.e.	65	p.e.	p.e.	p.e.	
(3	Instruments à percussion et pianos ne brations. Si ce n'est pas le cas, les loc tant un très haut niveau de production les zones de de récréation intérieures elles ne sont jamais utilisées pendant D'application uniquement dans le cas circulation est une cage d'escalier.	aux d'émiss de bruits de s sont à cons des cours s	ion conte choc (cl sidérer co donnar	enant of fr salle omme nt dans	es instru s de spo espaces les loca	ments sont à rts). de circulatio ux adjacents	n classe n utilisé	r comme s entre le	présen- s cours si	



		Locaux pe	eu peuplés		
Immeul	ble de bureau	Direction	Cadres	Locaux peuplés	Salle de mécanographie
Murs	mitoyens	H_{b}^{a}	H_{b}^{a}	H_{b}^{a}	II_b^a
Murs extérieurs	escalier/ascenseur Cat 2	V_{c}^{b}	$V_{\scriptscriptstyle d}^{\scriptscriptstyle c}$	V^{d}	
	55 dB (A)< L _{eq} ≤65 dB (A) Cat 3 65 dB (A)< L _{eq} ≤75 dB (A)	V_b^a	V_c^b	V_d^c	
	Cat 4 L _{eq} >75 dB (A)	$V_{\scriptscriptstyle a}^{\scriptscriptstyle a}$	$V_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	$V_{\scriptscriptstyle c}^{^{\scriptscriptstyle b}}$	
	Salle de mécanographie	I_b^a	I_b^a	II a	$IV_{\scriptscriptstyle b}^{^a}$
Parois intérieures	Locaux peuplés Locaux peu peuplés	II_{b}^{a} III_{b}^{a}	II_{b}^{a} IV_{b}^{a}	IV _b	
	Cadres Locaux peu peuplés Directions	III_b	IV b		

		Locaux supérieurs				
Imi	meuble de Bureau	Peu peuplés	Peuplés	Salle de mécanographie		
Locaux inférieurs	Peu peuplés	$III^a_{\ b}$	$II_{b}^{^a}$	$oldsymbol{I}^a_b$		
	Peuplés	III_{b}^{a}	III_{b}^{a}	II_{b}^{a}		
	Salle de mécanographie	III_{b}^{a}	III_b^a	III_b^a		

	1	Parois intérieures					Facades et pignons			
	Murs mitoyens	Chambre à coucher courante	Couloir	Cage d'escalier et d'ascenseur Locaux techniques	Locaux de service ou publics	WC Public	Salle de bains	Cat 2 L _{eq} >55dB (A) ≤65dB (A)	Cat 3 L _{eq} >65dB (A) ≤75dB (A)	Cat 4 Leq >75dB(A)
HOPITAL Chambre à coucher courante	II_{b}^{a}	III a	III a	II b	III_{b}^{a}	II_{b}^{a}	III a	V_{c}^{b}	$V_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	V_a^a
Salle d'opérations ou chambre de repos absolu	I_b^a	II_{b}^{a}	$I_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	$I_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	I_b^a	$I_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	II_{b}^{a}	V_{c}^{b}	$V_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	V_a^a
HOTEL Chambre à	II_{b}^{a}	III_{b}^{a}	III_{b}^{a}	I^a_b	II_{b}^{a}	$I_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	II_{b}^{a}	V_{c}^{b}	$V_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	V_a^a
MAISON DE RETRAITE INTERNAT Chambre à	II_{b}^{a}	III_b^a	III ^a	$I_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$	III b	II_{b}^{a}	III b	V_{c}^{b}	$oldsymbol{V}^a_b$	V_a^a
Dortoir/ Infirmerie	II_{b}^{a}	III_{b}^{a}	IV a	II_{b}^{a}	IV_{b}^{a}	III_{b}^{a}	IV.			

			n de choc)			
		Locaux supérieurs				
		Chambre à coucher courante	Couloir/Locaux de service ou publics	Salle de bains/cuisine Locaux techniques		
Locaux inférieurs	HOPITAL Chambre à coucher courante	II_{b}^{a}	$II_{{\scriptscriptstyle b}}^{^{a}}$	$oldsymbol{I}_b^a$		
	Salle d'opérations ou chambre de repos absolu	II_{b}^{a}	$oldsymbol{I}_b^a$	$oldsymbol{I}_b^a$		
	HOTEL Chambre à coucher	II_{b}^{a}	II_{b}^{a}	$I_{\scriptscriptstyle b}^{^a}$		
	MAISON DE RETRAITE INTERNAT Chambre à coucher	$II_{{\scriptscriptstyle b}}^{^a}$	II_{b}^{a}	$oldsymbol{I}_{b}^{a}$		
	Dortoir/Infirmerie	III_b^a	II_{b}^{a}	$II_{\scriptscriptstyle b}^{\scriptscriptstyle a}$		

Isolation au bruit aérien et sensation

- D_{nT,w} ≤ 36 dB : pas de confidentialité (on entend et on comprend)
- $D_{nT,w} \ge 43 \text{ dB}$: certaine discrétion (directive Pays-Bas)
- D_{nT,w} ≥ 49 dB : confidentialité (ne pas comprendre si on ne parle pas trop fort) (48 directive Pays-Bas)
- $D_{nT,w} \ge 52 \text{ dB}$: confidentialité plus importante (ne pas entendre si on ne parle pas trop fort)
- $D_{nT.w} \ge 60 \text{ dB}$: confidentialité très importante





Norme NBN S01-401 (bruit des installations)

Salles diverses

^L Aeq	NR
25	20
20	15
30	25
35	30
40	35
45	40
	25 20 30 35 40



ત્ર જાહાઉદ

Norme NBN S01-401 (bruit des installations)

Locaux techniques

	En régime NR		En régime NR	
Chaufferie		wc	65*	
5	70			
puissance 250 kW >	80			
Locaux de conditionne- ment d'air		Salles de bain		
≤ 2	70	extracteurs d'air	35	
débit 100 000 m ³ /h	80	appareils sanitaires	60	
Centrales frigorifiques		Cuisines		
≤	75	extracteurs d'air	35	
puissance 350 kW >	85	appareils ménagers (hotte, frigo, lave-vaisselle, lessiveuse)	60	
Salles des machines d'as- censeurs (fonctionne- ment d'une cage)				
capacité ≤ 8 personnes ; vitesse ≤ 3 m/s	70			((





France: Législation

- Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation (consolidé au 17 juillet 1999). Cet arrêté fixe les exigences auxquelles doit répondre un bâtiment d'habitation, qu'il s'agisse de l'isolation aux bruits aériens et aux bruits de choc, de l'isolation des façades, du bruit des équipements et de la réverbération dans les locaux communs.
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement (consolidé au 31 août 2017). Cet arrêté fixe les performances acoustiques requises qu'il s'agisse de l'isolation aux bruits aériens et aux bruits de choc, de l'isolation des façades, du bruit des équipements et de la réverbération dans les locaux
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé. Cet arrêté fixe les performances acoustiques requises qu'il s'agisse de l'isolation aux bruits aériens et aux bruits de choc, de l'isolation des façades, du bruit des équipements et de la réverbération dans les locaux



France: Critères acoustiques pour les bâtiments d'habitation (bruit aérien)

- D_{nT,w}+C ≥ 53 dB entre les pièces principales d'un logement (séjour, chambres, bureaux) et un local d'un autre logement hormis les garages individuels et entre les pièces principales d'un logement (séjour, chambres, bureaux) et les circulations communes intérieures au bâtiment si elles ne sont pas séparées que par une porte palière ou par une porte palière et une porte de distribution
- D_{nT,w}+C ≥ 50 dB entre les cuisines et salles d'eau d'un logement et un local d'un autre logement hormis les garages individuels et entre les cuisines et salles d'eau d'un logement et les circulations communes intérieures au bâtiment si elles ne sont pas séparées que par une porte palière ou par une porte palière et une porte de distribution
- D_{nT,w}+C ≥ 40 dB entre les pièces principales d'un logement (séjour, chambres, bureaux) et les circulations communes intérieures au bâtiment si elles ne sont séparées que par une porte palière ou par une porte palière et une porte de distribution
- D_{nT,w}+C ≥ 37 dB entre les cuisines et salles d'eau d'un logement et les circulations communes intérieures au bâtiment si elles ne sont séparées que par une porte palière ou par une porte palière et une porte de distribution



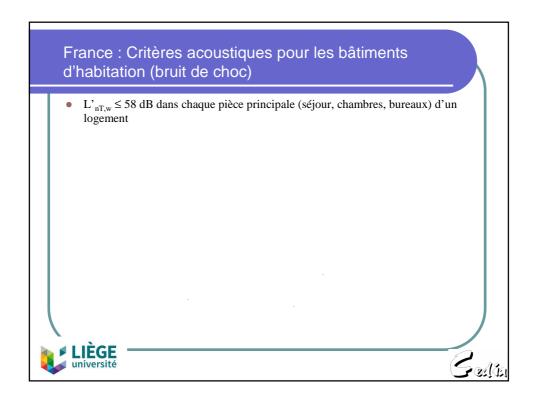


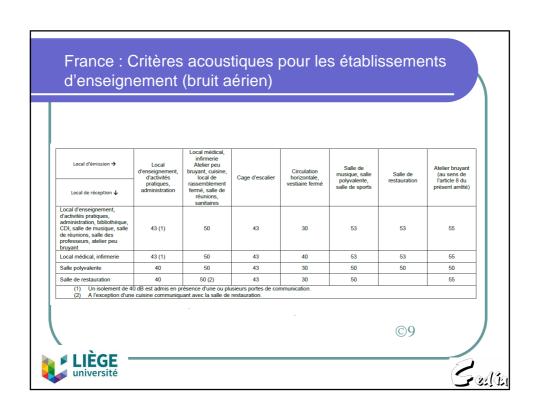
France: Critères acoustiques pour les bâtiments d'habitation (isolation des façades)

 D_{nT,w}+C_{tr} ≥ 30 dB pour les façades des pièces principales (séjour, chambres, bureaux) et des cuisines









France : Critères acoustiques pour les établissements d'enseignement (isolation des façades)

• $D_{nT,w}+C_{tr} \ge 30 \text{ dB pour les locaux}$ d'enseignement



L

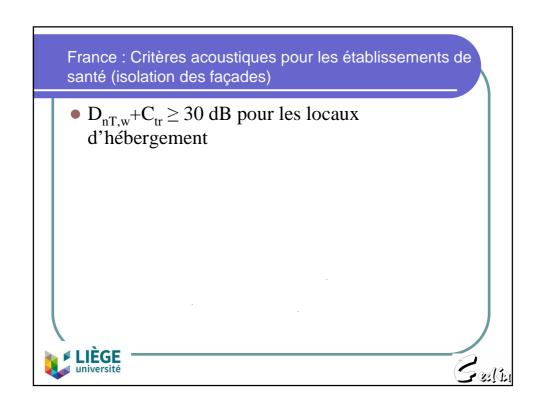
France : Critères acoustiques pour les établissements d'enseignement (bruit de choc)

- Quelques exemples d'exigences pour l'isolement au bruit aérien :
 - $L'_{nT,w} \le 60 \text{ dB}$ entre 2 locaux d'enseignement
 - $L'_{nT,w} \le 45$ dB entre une salle de sports ou atelier bruyant et un local d'enseignement
 - L'_{nT,w} ≤ 55 dB entre une salle de repos et une salle d'exercice d'une école maternelle



ક જાડીઉટા

		Salles d'examens			
Local d'émission → Local de réception ↓	Locaux d'hébergement et de soins	et de consultations, bureaux médicaux et soignants, salle d'attente	Salles d'opérations, d'obstétrique et salles de travail	Circulations internes	Autres locaux
Salles d'opérations, d'obstétrique et salles de travail	47	47	47	32	47
Locaux d'hébergement et de soins, salles d'examen et de consultation, salles d'attente (*), bureaux médicaux et soignants, autres locaux où peuvent être présents des malades	42	42	47	27	42
présents des	s services d'urgence				



France : Critères acoustiques pour les établissements de santé (bruit de choc)

• $L'_{nT,w} \le 60$ dB entre 1 local autre qu'une circulation, un local technique, une cuisine, un sanitaire, une buanderie et un local autre qu'un local technique



Galle